

6EME RAPPORT MORAL

novembre 2012-octobre 2013

Préparé par le secrétariat général et la présidence de l'AFAPDP
Présenté le 22 novembre 2013 à Marrakech dans le cadre de la 7ème Assemblée générale

SIGLES UTILISES

AFAPDP : Association francophone des autorités de protection des données personnelles
AOMF : Association des ombudsmans et médiateurs francophones
CEDEAO : Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CIL : Commission de l'informatique et des libertés au Burkina Faso
CNDP MAROC : Commission nationale de protection des données personnelles au Maroc
DDHDP : Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme de l'OIF
OIF : Organisation internationale de la Francophonie
RECEF : Réseau des compétences électorales francophones
REDIPD : Réseau ibéro-américain de protection des données
REFRAM : Réseau francophone des régulateurs des médias

A. PRESENTATION 2013

1. Le présent rapport fait état des actions réalisées par l'AFAPDP au bénéfice de ses membres entre novembre 2012 et octobre 2013. Il a été préparé par le secrétariat général de l'AFAPDP, avec l'aide de la présidence.

2. Pour rappel, les missions de l'AFAPDP s'inscrivent dans le cadre des déclarations adoptées lors des conférences des chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage (sommets de la Francophonie) à Ouagadougou (2004), à Bucarest (2006), à Montreux (2010) et à Kinshasa (2012). Elles visent également la mise en œuvre de la Stratégie de la francophonie numérique adoptée à Kinshasa en 2012.

3. Les principaux objectifs de l'AFAPDP sont le **développement de législations** nationales et internationales du droit à la protection des données personnelles dans les pays de la Francophonie ; la **formation et le renforcement des compétences** des autorités francophones de protection des données personnelles, par le biais de l'échange de bonnes pratiques et de l'adoption d'outils de travail communs ; et la **constitution d'un réseau d'échange** d'informations, de conseils et de bonnes pratiques relié aux réseaux linguistiques et internationaux dans ce domaine du droit.

4. En 2013, l'AFAPDP compte **16 membres adhérents** (les membres adhérents sont les autorités de protection des données personnelles francophones) et **16 membres observateurs** (les membres observateurs sont les représentants des Etats et gouvernements qui réfléchissent à l'adoption d'une loi de protection des données et participent aux travaux de l'Association) – aucun membre associé. L'OIF est membre observateur de l'AFAPDP au Bureau et à l'Assemblée générale.

5. **Adhérents** : autorités de
   1. Albanie
   2. Andorre
   3. Belgique
   4. Bénin
   5. Burkina Faso
   6. Canada
   7. Gabon
   8. France
   9. Luxembourg
   10. Maroc
   11. Maurice
   12. Monaco
   13. Québec
   14. Sénégal
   15. Suisse
   16. Tunisie

6. **Observateurs** : gouvernements ou institutions de
   1. Algérie
   2. Cambodge
   3. Cameroun
   4. Congo
   5. Côte d'Ivoire
   6. Egypte
   7. Kosovo
   8. Liban
   9. Madagascar
   10. Mali
   11. Moldova
   12. Niger
   13. République centrafricaine
   14. République démocratique du Congo
   15. République slovaque
   16. République tchèque

B. FAITS MARQUANTS EN 2013

7. Dans l'espace francophone, plusieurs développements législatifs et institutionnels dans le sens d'un renforcement du droit à la protection des données peuvent être soulignés, parmi lesquels :

   En Albanie : le lancement de la revue et du sommaire juridiques du Commissariat à la protection des données personnelles (KMDP). Le Commissariat a reçu un prix européen (« *European Projects Awards 2013* ») pour ses actions en faveur du rapprochement avec le droit communautaire. Il a également formé et remis les certificats aux premiers « officiers de protection des données personnelles » de l'administration albanaise.

Au Bénin, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est chargée de préparer un avis préalable à la mise en œuvre du traitement des données personnelles dans le cadre du 4[ème] recensement général de la population, et d'examiner la demande d'autorisation pour la mise en œuvre de la Liste électorale permanente informatisée.

Au Burkina Faso, Mme Marguerite Bonané/Ouedraogo a été nommée Présidente de la Commission de l'informatique et des libertés (CIL), en remplacement de Mme Alimata Ouattara.

En Côte d'Ivoire, une loi de protection des données personnelles a été adoptée en mai 2013.

Au Gabon, la Commission nationale pour la protection des données à caractère personnel (CNPCDP) mise en place en novembre 2012 a adopté son règlement intérieur et son plan d'orientation stratégique. La Commission est chargée de remettre un avis sur la création d'un traitement automatisé relatif à l'enrôlement électronique et biométrique des citoyens gabonais, dans le cadre des élections locales prévues en 2014. La Commission a adopté 4 délibérations majeures dont 3 concernant des traitements mis en place par les autorités publiques.

Au Luxembourg, la Commission nationale des données personnelles (CNDP) a organisé une conférence pour célébrer la Journée internationale de la protection des données (28 janvier) et le 10[ème] anniversaire de la Commission, et la conférence de printemps des commissaires à la protection des données et à la vie privée. La CNDP est chargée par le G29 d'examiner les conditions d'utilisation des services en ligne de Microsoft, en collaboration avec la CNIL en France. La CNDP et l'Université de Luxembourg ont lancé un programme de recherche sur les nouvelles technologies (notamment l'informatique dans les nuages, les compteurs intelligents et les applications mobiles) et la protection intégrée de la vie privée.

A Madagascar, un avant projet de loi a été préparé par un comité interministériel et sera présenté aux instances d'adoption avant la fin de l'année 2013.

Au Mali, une loi portant protection des données personnelles a été adoptée le 21 mai 2013.

Au Maroc, le gouvernement a engagé une procédure de ratification de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard des traitements de données personnelles (Convention 108). La CNDP MAROC a lancé son site internet (www.cndp.ma).

A l'Île Maurice, le Commissariat à la protection des données personnelles a été accrédité par la Conférence des commissaires à la protection des données et à la vie privée et a été désigné pour accueillir la 36ème Conférence internationale en 2014. Le Commissariat a préparé un projet de réforme de la loi nationale pour examen par le parlement mauricien, dans le cadre de la demande d'adéquation à la législation européenne. Le Commissariat a publié plusieurs documents pratiques pour l'éducation au numérique notamment des jeunes.

En Mauritanie, un projet de loi sur la protection des données a été préparé par le ministère de la Modernisation.

En République de Moldova, le parlement a adopté une stratégie nationale et un plan d'action pour la protection des données pour 2013-2018. Le Centre national pour la protection des données personnelles a publié deux documents pour encadrer les traitements de données personnelles dans le contexte des élections et dans le secteur de la police. Le Centre a organisé deux conférences : pour célébrer la Journée internationale de la protection des données et pour célébrer le 5[ème] anniversaire de la création du Centre et la clôture du projet européen MIAPAC (lutte contre la corruption, réforme de la justice, la police et la protection des données personnelles).

A Monaco, la Commission de contrôle des informations nominatives (CCIN) a adopté deux recommandations sur les traitements mis en œuvre dans le cadre de la FATCA et sur les procédures d'alerte en cas de violation du droit. La Commission a publié une bande dessinée sur la loi de protection des données monégasque. En octobre 2013, le tribunal suprême de Monaco (conseil constitutionnel) a annulé l'un des articles de la loi monégasque de protection des données privant ainsi la CCIN de son pouvoir de contrôle sur place.

Au Niger, l'Acte additionnel A/SA 1/01/10 de la CEDEAO relatif à la protection des données à caractère personnel a été publié dans le Journal officiel. Un projet de loi est en cours d'examen par le Secrétariat général du gouvernement nigérien.

Au Sénégal, la Commission des données personnelles (CDP) a contrôlé la conformité du système de gestion des flux migratoires, basé sur le traitement de données personnelles biométriques. La CDP a lancé son site internet (www.cdp.sn).

En Suisse, le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) a publié la deuxième version du site www.thinkdata.ch à l'occasion de la Journée internationale de la protection des données ; une grille d'évaluation pour identifier les risques pour la protection des données lors de la mise en œuvre d'un traitement ; une note à l'attention du secteur bancaire sur la transmission de données aux autorités américaines. Le PFPDT a organisé une manifestation publique pour célébrer les 20 ans de l'entrée en vigueur de la loi fédérale (juillet).

8. Dans de nombreux autres pays, des réflexions ou projets sont en cours (pour ceux qui ont déjà pris contact avec l'AFAPDP, voir également la liste des membres observateurs) : en Algérie, en Égypte, au Cambodge, au Cameroun, au Congo, au Liban, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo.

9. Les États et gouvernements francophones sont conscients des enjeux (démocratiques, économiques) de la protection des données personnelles. Ils prennent contact avec l'AFAPDP pour entamer une réflexion sur la mise en place d'un cadre juridique et prendre connaissance des expériences des autres pays francophones. Dans les pays où une autorité de protection des données est déjà installée, celle-ci adhère à l'association et n'hésite pas à solliciter l'AFAPDP pour des demandes de conseil ou de formation (voir plus loin). En Afrique, les autorités se rencontrent et travaillent plus facilement ensemble. En 2013, la Commission de l'informatique et des libertés (CIL) au Burkina Faso a invité les autorités africaines à créer un groupe africain de la protection des données personnelles (à discuter à Marrakech les 21 et 22 novembre 2013). Cela témoigne d'une dynamique positive en Afrique, que l'AFAPDP doit continuer à encourager.

10. Malgré ces développements, la protection des données personnelles dans les États et gouvernements membres de la Francophonie est toujours insuffisante puisque **seuls 41 pays sur 77 disposent d'une législation spécifique** dans le domaine, soit un peu plus de la moitié des pays. Lorsqu'une loi existe, l'autorité de protection des données n'est pas toujours dotée des moyens et de l'indépendance nécessaires pour exercer ses missions.

11. L'AFAPDP met à jour la liste des législations et des autorités de protection des données personnelles nationales des États et gouvernements membres de la Francophonie disponible sur son blog : www.afapdp.org/pays. Elle suit également les évolutions législatives et institutionnelles des États et gouvernements non membres de la Francophonie mais ayant en partage le français (Algérie, Kosovo). Un **annuaire** des responsables d'autorités et correspondants de l'AFAPDP est régulièrement mis à jour et mis à disposition des membres de l'AFAPDP ou ses partenaires (OIF, Conseil de l'Europe) sur demande.

C. LES CONFERENCES DE L'AFAPDP

Monaco 2012

12. Grâce au soutien de l'OIF, l'AFAPDP a réunit ses membres à Monaco les 22 et 23 novembre 2013 et a tenu sa 6ème Conférence sur la protection des données et sa 6ème Assemblée générale. Une réunion était organisée le 21 novembre, en préalable à la Conférence, pour aborder certaines problématiques de la protection des données (biométrie, données ouvertes) sous un angle spécifique africain et préparer les recommandations des membres africains pour la 6ème Assemblée générale. Cinquante participants de 22 États et gouvernements membres de la Francophonie ont assisté aux trois jours de réunions organisés à Monaco. Quatre réseaux francophones étaient également présents : AHJUCAF, ANF, RECEF, REFRAM. Parmi les organisations internationales, on peut relever la présence du Contrôleur européen des données personnelles (CEDP).

13. La Commission de contrôle des informations nominatives (CCIN) est l'autorité de protection des données personnelles à Monaco créée par la loi n°1.165 relative aux informations nominatives du 23 décembre 1993, modifiée en 2008. Membre fondateur de l'AFAPDP, elle a proposé d'accueillir les réunions de l'association en 2012. En plus des membres de la CCIN, de hauts représentants du gouvernement monégasque ont participé aux réunions. S.A.S. le Prince de Monaco a prononcé un discours à l'ouverture de la 6ème Conférence de l'AFAPDP et rappelé son attachement à la défense de la langue française d'une part, et à la protection des données d'autre part

14. Les **autorités d'Afrique du Nord, du Maroc et de Tunisie**, ont témoigné des difficultés rencontrées lors de la mise en place d'une autorité de protection des données personnelles dans leurs pays. Il s'agit principalement de combattre les préjugés sur la protection des données personnelles, réaffirmer l'indépendance de l'autorité nationale de protection, et faciliter l'exercice des droits des citoyens, en particulier la possibilité de déposer une plainte.

15. La **biométrie**, de plus en plus utilisée en Afrique pour la modernisation des fichiers d'état civil et des listes électorales, a également fait l'objet de discussions. Les stratégies de modernisation et de développement du numérique conduisent de plus en plus de pays à adopter une législation en matière de protection des données. L'installation d'une autorité de protection des données personnelles indépendante est une garantie du respect des droits des citoyens dans la mise en œuvre de ces stratégies.

16. Le discours de la Secrétaire générale de l'AFAPDP a porté sur la **place des autorités de protection des données francophones dans le débat international sur l'évolution du droit**. Le débat international, marqué par une concurrence très forte entre les espaces régionaux pour développer un système de régulation attractif, doit ainsi trouver un équilibre entre protection de l'individu et soutien à l'économie numérique. Les autorités de l'espace francophone ont confirmé leur volonté de contribuer à conserver et protéger cet équilibre.

17. Aussi, lors de l'assemblée générale, les autorités adhérentes ont adopté la première déclaration de l'AFAPDP, la Déclaration de Monaco, dans laquelle elles rappellent leur place dans le débat international et leur volonté de coopérer avec d'autres réseaux linguistiques et régionaux, ainsi que l'urgence d'adopter un instrument juridique international de protection des données personnelles

18. Le groupe de travail sur l'encadrement des **transferts de données au sein de l'espace francophone**, institué en 2011 lors de la 5ème Assemblée générale à Mexico et composé des autorités de Belgique, de France et du Maroc, ont présenté les résultats de leurs travaux. L'objectif de ce groupe de travail consiste à élaborer et adopter un cadre de référence pour les transferts. Ce cadre s'inspire principalement des Règles contraignantes d'entreprise (RCE) développées par les autorités européennes. L'Assemblée générale a proposé d'approfondir les travaux dans ce sens en 2013 en demandant au groupe de travail de proposer un nouveau projet commun.

19. Les recommandations de la 6ème Assemblée générale ont conduit à l'élaboration d'un plan d'action annuel pour 2013 adopté par le Bureau de l'AFAPDP lors de sa 22ème réunion. Les actions mises en œuvre en 2013 sont présentées dans la suite du présent rapport.

Marrakech 2013

20. En 2012, la CNDP (Maroc) a présenté sa candidature pour accueillir la 7ème Conférence francophone sur la protection des données. Cette candidature a été chaleureusement accueillie par les membres de l'AFAPDP. Le choix d'organiser la conférence au Maroc et à Marrakech repose sur plusieurs facteurs :
    - Le choix d'un pays du continent africain
    - Le choix d'un pays qui a connu de forts développements en matière de protection des données personnelles depuis quelques années
    - Le choix d'une ville accessible par tous les membres de l'AFAPDP, à des prix et une distance raisonnables

21. Les pays africains concentrent toute l'attention de l'AFAPDP. Ils sont les principaux bénéficiaires des activités de l'AFAPDP (soutiens, missions, demandes de conseil). Ils sont aussi un terrain de réflexion propice à une (r)évolution du droit à la protection des données personnelles conçu dans les années 1980 (en cours de « modernisation »). Le contexte, les enjeux, propres aux pays africains, viennent remettre en cause les vieux schémas de pensée occidentaux (européens et canadiens).

22. Depuis l'adoption de la loi marocaine de protection des données en 2009 et la mise en place de la CNDP en 2011, plusieurs initiatives nationales montrent que ce sujet est devenu incontournable aussi bien pour les institutions (gouvernement) que pour les acteurs privés marocains (principalement les secteurs financiers). La société civile est aussi sensibilisée à la question mais pas toujours informée des droits créés par la loi et des recours possibles par le biais de la CNDP. Au niveau international, le Maroc va adhérer à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des données personnelles. Il sera le premier pays africain à adhérer à la Convention.

23. Pour ces raisons (et d'autres), la 7ème Conférence de l'AFAPDP n'a pas été organisée en marge de la Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée, comme cela fut le cas en 2008, 2009 et 2011. Pourtant, elle était organisée en Pologne, un pays membre de la Francophonie ! Cela n'a pas empêché une participation francophone attendue et remarquée à la Conférence internationale (voir plus bas).

Le programme de Marrakech

24. Le programme des réunions organisées à Marrakech a été préparé par le Bureau de l'AFAPDP. Il prévoit la tenue de 3 débats et de 2 ateliers pratiques :
   - Débat n°1 : sur l'actualité internationale de la protection des données personnelles
   - Débat n°2 : sur la confidentialité, la liberté d'expression et la gouvernance sur internet
   - Débat n°3 : sur les appareils et services mobiles
   - Atelier n°1 : sur la gestion de la communication externe et des médias
   - Atelier n°2 : sur l'exercice du pouvoir de contrôle

25. Les débats et ateliers font écho aux thématiques abordées au niveau des organismes intergouvernementaux (Conseil de l'Europe, Union européenne) et associations internationales (Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée). Le principe est de se tenir informé des initiatives au plan international, de renforcer les capacités des autorités francophones sur ces questions et de trouver des angles d'analyse et d'action communs à la Francophonie (AFAPDP et OIF).

26. Le 22 novembre aura lieu la 7ème Assemblée générale de l'AFAPDP. Les autorités devraient adopter plusieurs résolutions et notamment une résolution portant sur l'encadrement des transferts de données dans l'espace francophone, en préparation depuis novembre 2011. Une cinquantaine de participants membres de l'AFAPDP sont attendus, ainsi que des représentants institutionnels et privés marocains qui sont invités à la séance inaugurale de la conférence. L'OIF et la CNDP au Maroc sont partenaires de l'AFAPDP dans l'organisation de cette conférence.

D. ACTIONS DE SOUTIEN AUX AUTORITES ET PAYS

27. L'AFAPDP a mené des missions de soutien auprès des autorités récemment installées et auprès de pays qui souhaitent se doter d'une loi en matière de protection des données personnelles. Ces actions sont au cœur des missions de l'AFAPDP : donner l'occasion aux responsables des autorités de protection des données personnelles et autres institutions membres de l'AFAPDP de se rencontrer et de partager leurs expériences. Il s'agit de faire vivre l'association, de développer la solidarité entre les membres, et de favoriser une plus grande compréhension et coopération.

28. L'AFAPDP facilite également les rencontres avec les représentants d'autres organismes (institutionnels, associatifs) concernés par la protection des données personnelles et disposant d'une capacité d'action pour promouvoir le droit à la protection des données.

Les visites et rencontres

29. Tableau des visites et rencontres qui ont eu lieu au cours de l'année 2013 :

Dates	Activités	Bénéficiaires	Lieu	Financement (NC = non communiqué)
Décembre 2012	Visite de la CPVP	CNIL (Bénin)	Bruxelles (Belgique)	CNIL (Bénin)
Décembre 2012	Visite de la CAI	CNIL (Bénin)	Québec (Québec)	CNIL (Bénin)
Janvier 2013	Visite de la CNIL	Ministère des Télécommunications (Congo)	Paris (France)	NC
Février 2013	Visite de la CNIL	CNIL (Bénin)	Paris (France)	CNIL (Bénin)
Mars 2013	Visite de la CNIL	SeFaFi (association de Madagascar)	Paris (France)	Ministère des affaires étrangères (France)
Avril 2013	Mission d'expertise : présentation des expériences françaises et francophones du droit (2 jours)	Ministère de la Justice (Algérie)	Alger (Algérie)	TAIEX (UE)
Juin 2013	Visite du Commissariat à la protection de la vie privée (CPVP)	Commission pour la protection de la vie privée (CPVP) en Belgique	Ottawa (Canada)	NC
Juillet 2013	Visite des autorités de protection des données européennes	INPDP et Assemblée nationale constituante (Tunisie)	Paris (France) Bruxelles (Belgique)	NC
Septembre 2013	Visite de la CNIL	CIL (Burkina Faso)	Paris (France)	CIL (Burkina Faso)
Octobre 2013	Formation (par un expert de la CNIL française)	CIL (Burkina Faso)	Koudougou (Burkina Faso)	CIL (Burkina Faso)

Les pays « cibles »

30. L'AFAPDP a identifié 3 pays cibles dans son plan d'action 2013, sur la base des demandes des pays concernés lors de l'Assemblée générale à Monaco (Niger, Madagascar et Liban) et des échanges avec l'OIF. Quelles sont les actions menées envers ces pays ?

31. Au Niger : lors de la publication de l'Acte additionnel A/SA 1/01/10 de la CEDEAO relatif à la protection des données à caractère personnel le 8 février 2013, le Président de l'AFAPDP a envoyé un courrier de soutien à M. Amadou Marou, Ministre de la Justice du Niger. Dans ce courrier, il rappelle les étapes de la coopération entre l'AFAPDP et le Niger depuis 2007. M. Marou a été invité à la 7ème Conférence de l'AFAPDP à Marrakech et son représentant participera à la conférence. L'AFAPDP a été sollicitée pour organiser une rencontre au Niger sur la protection des données personnelles (à confirmer).

32. A Madagascar : dans l'attente de l'organisation des élections présidentielles de sortie de crise à Madagascar (le premier tour des élections a eu lieu le 25 octobre 2013), l'AFAPDP a poursuivi les échanges avec Mme Marie-Solange Razanadrakoto, Directrice des affaires juridiques et des réformes au ministère de la Justice. Mme Razanadrakoto a été invitée et participera à la 7ème Conférence de l'AFAPDP à Marrakech. L'AFAPDP a également reçu une représentante de l'association SeFaFi à la CNIL, en France.

33. Au Liban : Le président de l'AFAPDP a été invité à participer à un colloque sur « L'accès à l'information et le gouvernement ouvert » organisé au Parlement libanais en partenariat avec la filière francophone de la faculté de droit à Beyrouth et l'OIF en septembre 2013. Malheureusement, ce projet n'a pu se concrétiser. La représentante de la filière francophone de la faculté de droit à Beyrouth a été invitée à la 7ème Conférence de l'AFAPDP à Marrakech.

34. Suite aux contacts réalisés en 2013, l'AFAPDP souhaite poursuivre ses efforts en 2014 pour soutenir les projets du Niger, de Madagascar et du Liban de se doter d'une loi de protection des données personnelles.

E. LES PROJETS THEMATIQUES

Les transferts de données dans l'espace francophone

35. A la suite des discussions tenues sur ce sujet à Monaco, le Président de l'AFAPDP a souhaité engager sans attendre les travaux pour l'adoption d'un outil commun d'encadrement des transferts des données. Le 18 décembre 2012, le président de l'AFAPDP a demandé aux membres du groupe de travail de **préparer un projet de résolution commun** prenant en compte les recommandations de l'Assemblée générale à savoir :
    - pour commencer, préférer un document limité à un type d'encadrement des transferts déjà existant et connu,
    - proposer un dispositif évolutif dans le temps,
    - accompagner le projet de résolution d'un document explicatif.

36. Le groupe de travail a alors préparé les documents soumis à la **consultation des membres de l'AFAPDP du 15 avril au 15 juin 2013**. Au cours de l'été, le groupe de travail a examiné les commentaires reçus lors de la consultation (4 contributions des autorités d'Albanie, du Canada, du Maroc – membre du groupe de travail – et de la Suisse). Suite à cette consultation, il a été décidé de présenter ce document pour adoption lors de l'Assemblée générale à Marrakech (au lieu d'une procédure de vote par écrit).

37. Aussi, afin de compléter les connaissances des autorités francophones sur les Règles contraignantes d'entreprises (RCE) en vigueur au sein de l'Union européenne et qui ont inspiré le projet de résolution francophone, une réunion a été organisée à l'initiative de la CNIL le 24 septembre 2013 en marge de la 36ème Conférence internationale des commissaires à la protection de données personnelles et à la vie privée à Varsovie. Cette rencontre a sans doute permis une meilleure compréhension de l'enjeu de la résolution et une mise en application plus rapide suite au vote. Ont participé à la réunion du 24 septembre les autorités de : Albanie, Andorre, Belgique, Burkina Faso, Canada, France, Luxembourg, Maroc, Monaco, Québec, Suisse et Tunisie.

38. La dernière étape, avant le vote prévu à Marrakech, a été l'envoi le **28 octobre 2013 de la version finale des documents** (projet de résolution, protocole de coopération) aux membres de l'AFAPDP. Ceux-ci ont pu prendre connaissance des documents communs pour préparer leur vote le 22 novembre 2013. Un projet de résolution différent, proposé par la CPVP (Belgique) et présentée à Monaco en 2012, a également été envoyé aux membres.

La coopération entre les laboratoires d'expertise

39. Inscrite dans le plan d'action de l'AFAPDP pour 2013 suite à la conférence à Monaco, la coopération entre les laboratoires d'expertise des autorités de protection des données a été lancée en janvier 2013. La première étape de la coopération a consisté à prendre contact avec les laboratoires mis en place au Canada (direction de l'analyse technologique du CPVP), en France (direction des études, de l'innovation et de la prospective et service de l'expertise de la CNIL), et en Suisse (PFPDT). Ceux-ci ont dressé la liste de leurs publications récentes et l'AFAPDP a compilé et publié les documents sur son blog. La liste des publications par autorité et par thèmes ont été mises en ligne au printemps 2013.

40. Quelles sont les prochaines étapes de la coopération ?
    - La veille des publications pour enrichir le blog de l'AFAPDP ?

- Les projets de recherches à mener en commun par les laboratoires ?
- Le soutien à la mise en place de laboratoires dans d'autres autorités francophones ?

F. LES PROJETS TRANSVERSAUX[1]

Consolidation de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles

41. Depuis les journées francophones des réseaux organisées par l'OIF au printemps 2012, l'AFAPDP et le RECEF se sont rapprochés pour entamer une **réflexion commune autour du thème de la consolidation de l'état civil, des listées électorales dans le respect de la protection des données**. Les deux problématiques sont étroitement liées car la constitution d'un état civil ou des listes électorales consolidées et fiables reposent sur une collecte et une utilisation des données personnelles respectueuse des lois et responsable.

42. Une nouvelle étape a été franchie en juillet 2013 avec la tenue de la 1ère réunion du **comité de rédaction composé de représentants de l'OIF (DDHDP), de l'AFAPDP (Secrétariat général), du RECEF (Secrétariat général), de l'ANF (Secrétariat général), et d'un consultant externe** (recruté par l'OIF, chargé de piloter la rédaction du manuel). Le comité de rédaction s'est réuni à nouveau en septembre 2013. L'objectif de ce groupe de travail est de produire, d'ici le printemps 2014, un manuel d'utilisation sur l'état civil et les listes électorales, dans lequel la protection des données personnelles sera intégré comme une problématique à prendre en compte à tous les stades (des données à collecter au moment de l'enregistrement de l'acte de naissance au recours à la biométrie, en passant par la communication politique, …).

43. Extraits de la fiche projet adoptée par le comite de rédaction le 1er juillet 2013 :
    - Le **contexte** du projet : « Le développement [des] technologies dans la gestion des fichiers d'état-civil, des listes électorales et dans la création des documents d'identité ne s'accompagne pas nécessairement d'un encadrement juridique et institutionnel approprié, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel. »
    - La **nature** du projet : « Les principales articulations qui (…) constituent l'ossature [du futur manuel] sont autant de recommandations pratiques pour les administrations en charge de l'état civil, des listes électorales et la protection des données personnelles, de manière à leur donner les outils essentiels dont elles ont besoin dans l'accomplissement de leurs missions respectives. »
    - Le **public cible** : « Le guide des bonnes pratiques est destiné avant tout aux administrations de l'espace francophone en charge des questions d'état civil, de listes électorales et de protection des données personnelles. Dans le cadre des séminaires ou des missions d'appui aux processus électoraux organisées par l'OIF, et notamment celles concernant le renforcement des capacités des administrations susvisées, les experts francophones, mandatés à cet effet, communiqueront systématiquement le guide des bonnes pratiques aux structures bénéficiant de l'assistance électorale francophone.»

44. Trois règles et un principe prévalent pendant la rédaction du manuel :
    - L'utilisation d'outils existants,
    - La vulgarisation,
    - La pédagogie,
    - Le principe de la protection intégrée des données personnelles (plus connue sous son nom anglais « *privacy by design* »).

    Les règles, bonnes pratiques et outils pour appliquer le droit à la protection des données personnelles sont présentés tout au long du manuel, à chaque étape de la constitution ou la consolidation des fichiers d'état civil, du fichier et listes électoraux. L'objectif est de démontrer que le droit à la protection des données est un droit transversal, qui doit être pris en compte d'un bout à l'autre des processus d'informatisation des fichiers. Le Manuel est une illustration de ce qu'est la protection intégrée de la vie privée (déclinée aussi bien dans le volet juridique, politique, institutionnel, humain).

[1] Les projets transversaux sont les projets qui mobilisent plusieurs réseaux institutionnels francophones et qui sont portés par l'OIF.

45. Le Manuel est un **document inédit aussi bien pour la méthode proposée** (pragmatique, par étape, du plan national au déroulement de projet sur plusieurs années) **que par les thèmes déclinés** (état civil, élections, protection des données qui deviennent interdépendants). La fin du travail de rédaction est prévue pour le 31 décembre 2013.

46. A partir de janvier et jusqu'au mois de mai 2014 (lancement officiel du manuel lors des Journées des réseaux institutionnels francophones à l'OIF les 20 et 21 mai 2014), le travail de mise en page, impression et plan de diffusion du manuel occuperont les partenaires de ce projet original. L'autre étape de lancement du manuel à l'échelle internationale est la 3ème Conférence des ministres africains chargés de l'état civil à Abidjan, organisé par le gouvernement ivoirien, l'UNECA (Commission de l'ONU pour l'Afrique) et l'Union africaine en septembre 2014.

La francophonie numérique

47. L'AFAPDP a participé en février 2013 à la présentation de la Stratégie de la Francophonie numérique adoptée en septembre 2012 lors du XIVème Sommet de la Francophonie à Kinshasa. La stratégie présente les **enjeux de la Francophonie numérique (notamment l'intégration dans l'économie numérique mondiale et la création d'un monde numérique de droits et de libertés)** et définit les principaux axes d'intervention :
    1. Accompagner l'innovation numérique
    2. Édifier des sociétés de l'information francophones ouvertes, transparentes et démocratiques
    3. Développer l'intelligence numérique au service de la diversité et du partage
    4. Produire, diffuser et protéger les biens communs numériques francophones

48. Sa mise en œuvre sera progressive jusqu'en 2020 à travers la programmation quadriennale de l'OIF (2014-2018), la création d'un comité d'orientation de la stratégie pour s'assurer que la mise en œuvre concorde avec les orientations (à partir de 2015) et les propositions d'action de l'ensemble des réseaux institutionnels francophones.

49. Du point de vue de la protection des données, les actions clés de cette stratégie sont :
    - mettre en place un environnement de formation en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données personnelles et de la vie privée ;
    - animer le réseau des autorités de protection des données personnelles francophones ;
    - construire un cadre juridique de la société numérique harmonisé au sein de l'espace francophone.

50. Suite à l'adoption de la Stratégie et à la tenue de la séance d'information des réseaux, l'AFAPDP a intégré la Stratégie dans son plan d'action pour 2013. La Direction de la Francophonie numérique et l'AFAPDP se sont rencontrées et ont convenu de se tenir informées et/ou de s'associer pour mener à bien des projets de mise en œuvre de la Stratégie. Entre autres exemples de projets de coopération concrets, on peut citer que :
    - l'OIF est devenue membre du collectif mis en place par la CNIL (France) pour que l'éducation au numérique obtienne le label « Grande cause nationale » en 2014 en France (www.educnum2014.fr);
    - la Direction de la Francophonie numérique a organisé, en marge du Forum africain sur la gouvernance de l'Internet, une réunion sur la protection des données, à laquelle ont été conviés plusieurs représentants d'autorités africaines de protection des données personnelles.

Les droits de l'enfant

51. Comme annoncé en début d'année 2013, l'OIF a organisé, le 18 septembre à Paris, un atelier de sensibilisation des réseaux institutionnels francophones sur le thème : « Protéger l'enfant des violences et défaillances institutionnelles ». L'objectif de cet atelier était de dégager des pistes d'action pour rendre les droits de l'enfant plus effectifs. Deux tables rondes ont eu lieu :
    1. Le mineur face aux privations de libertés
    2. L'enfant face aux dangers des écrans : du droit à la pratique

52. La protection des enfants peut être abordée sous différents angles. Pourtant, l'OIF a choisi de dédier une importante partie des discussions sur l'enfant face aux dangers des écrans. Cette préoccupation est en effet partagée par plusieurs réseaux institutionnels. Outre les autorités de

protection des données personnelles (du Burkina, de France, de Maurice) et le secrétariat général de l'AFAPDP, les représentants de l'AOMF (association des ombudsmans et médiateurs francophones), du REFRAM (réseau francophone des autorités de régulation des médias) ont présenté leurs préoccupations et propositions d'actions concrètes. Des travaux ont déjà menés par ces réseaux et leurs membres, notamment :

- AOMF : congrès et déclaration de Tirana sur la protection des enfants (octobre 2012), session de formation à Rabat (décembre 2012) et sur « les droits de l'enfant au cœur de l'action des médiateurs » (octobre 2012), et rapport sur la mise en œuvre de la déclaration de Tirana (avril 2013).
- REFRAM : préparation d'une boite à outils sur la protection des mineurs par les autorités de régulation des médias.
- AFAPDP : campagne de communication à destination des enfants en 2010-2011.

53. A la suite de cet atelier, la Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme (DDHDP) de l'OIF a rappelé son soutien aux travaux du groupe de travail francophone sur les droits de l'enfant et a lancé un appel à projets pour faire progresser davantage les droits de l'enfant. Les propositions de projets doivent être présentées à la DDHDP avant le 21 novembre 2013. La CIL a présenté, de façon informelle, un projet de campagne de sensibilisation des jeunes sur les bonnes pratiques sur l'internet et les téléphones mobiles. Cette campagne consiste en la préparation de saynètes et/ou films à projeter dans les écoles et lycées, présentés par une équipe de comédiens et de représentants de l'autorité de protection des données en tournée. La mise en œuvre des projets proposés par les autorités de protection des données, les autorités de régulation des médias et les médiateurs francophones, et retenus par l'OIF, pourrait mobiliser l'AFAPDP en 2014.

G. PROMOUVOIR L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU SEIN DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

54. En tant qu'association francophone membres des réseaux institutionnels de la Francophonie, l'AFAPDP défend le multilinguisme et l'usage de la langue française dans les organisations et réunions internationales, en particulier au sein de la Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée. L'AFAPDP a adopté plusieurs résolutions sur ce thème et veille à leur application :
    - En 2010 : résolution pour la promotion de l'usage de la langue français au sein des organisations et conférence internationales
    - En 2011 : résolution sur l'utilisation de la langue française à la Conférence des commissaires à la protection des données et à la vie privée

    En 2013, la 35ème Conférence internationale commissaires à la protection des données et à la vie privée s'est déroulée en Pologne, pays membre de la Francophonie.

55. **Pour ce qui concerne la promotion du français** : suite au courrier adressé par Me Chartier à l'autorité organisatrice, l'accès aux documents et informations en langue française, ainsi qu'une interprétation des débats en langue française ont rapidement été confirmés par l'autorité polonaise organisatrice de la Conférence. Les informations ont été relayées sur le blog de l'AFAPDP pour encourager la participation de représentants d'autorités francophones. L'AFAPDP a été sollicitée pour proposer des intervenants africains francophones : dans le panel sur l'éducation au numérique (M. Mahamoudou Ouedraogo, CIL, Burkina Faso), dans le panel sur les acteurs de la protection des données (M. Said Ihrai, CNDP, Maroc), entre autres.

56. **Concernant, plus largement, la participation francophone à la conférence de Varsovie :**
    - L'AFAPDP a organisé le 24 septembre un déjeuner au cours duquel la CNIL (France) a fait une présentation des règles contraignantes d'entreprises (RCE) en vigueur au sein de l'UE (voir plus haut).
    - La 35ème Conférence internationale commissaires à la protection des données et à la vie privée a confirmé également l'accréditation du Commissariat à la protection des données personnelles de l'Île Maurice et sa candidature pour accueillir la 36ème Conférence internationale en 2014.
    - Le dynamisme des autorités et de l'association francophones a été remarqué par les participants à la conférence.

H. PARTICIPER AUX REUNIONS INTERNATIONALES

57. Une des missions de l'AFAPDP est de constituer un réseau d'experts de la protection des données capables de promouvoir le droit à la protection des données personnelles au niveau national et international. Au fur et à mesure des années, les deux points forts de l'AFAPDP sont devenus :
    - Sa **base d'experts francophones** de la protection des données personnelles mis à disposition de plusieurs pays membres (ou non) de la Francophonie qui ont besoin de formation générale et/ou sur des thématiques spécifiques, en particulier dans des pays où une telle expertise n'est pas encore très développée,
    - La **confiance dans les relations avec les partenaires institutionnels**, principalement l'OIF, qui sollicite l'expertise de l'AFAPDP pour la réalisation de ses missions. TAIEX (Programme de l'Union européenne) a également plusieurs fois pris contact avec l'AFAPDP pour solliciter ses experts.

58. Le tableau ci-dessous récapitule les réunions internationales auxquelles ont participé les membres ou le secrétariat général de l'AFAPDP – certaines sont évoquées à d'autres reprises dans le présent rapport :

Dates	**Activité**	**Participants**	**Financement (NC : non communiqué)**	**Résultats**
7 février 2013	Présentation de la Stratégie de la Francophonie numérique (France)	AFAPDP (Secrétariat général)	Pas de frais	Présentations des idées et projets des réseaux sur la mise en œuvre de la Francophonie numérique
Juin 2013	<u>Lancement de la charte sociale de l'UCESIF</u> (Bénin)	CNIL (Bénin)	Pas de frais	Rencontre avec les conseils économiques et sociaux francophones
18 septembre 2013	<u>Atelier sur les droits de l'enfant</u> (Paris)	Commissariat à la protection des données (Maurice) CNIL (France) CIL (Burkina Faso) AFAPDP (Secrétariat général)	OIF	Recommandations en matière de protection des enfants face aux dangers des écrans Appels à projets lancés par la DDHDP pour le 21 novembre 2013
23-27 septembre 2013	35ème Conférence internationale des commissaires à la protection des données et à la vie privée (Pologne)	Les membres de l'AFAPDP	AFAPDP (déjeuner du 24/09/2013)	Présentation des lois et expériences des autorités de protection des données francophones Présentation des RCE européennes
Septembre 2013	<u>Forum africain sur la gouvernance d'Internet</u> (Kenya)	CNDP (Maroc) CIL (Burkina Faso) CNIL (Bénin)	OIF	Présentation des lois et autorités de protection des données personnelles africaines
Septembre 2013	Mission d'observation électorale (Guinée)	CNIL (Bénin)	OIF	Recommandations pour améliorer la protection des données dans le

				processus électoral guinéen
1er octobre au 6 novembre 2013	Commission mixte USA-UE d'évaluation du dispositif de surveillance américain Prism	CPVP (Belgique)	NC	Rapport sur l'état de la surveillance Prism (questions factuelles)
10-11 octobre 2013	Séminaire de la société civile sur la protection des données (Sénégal)	CDP (Sénégal) CNIL (France)	Ministère des affaires étrangères (France)	Recommandations pour renforcer la protection des données en Afrique de l'Ouest
14-17 octobre 2013	XIème Rencontre du Réseau ibéro-américain de protection des données (Colombie)	CNIL (France)	AFAPDP CNIL (France)	Présentations de l'expérience européenne de coopération et prise de contact avec les autorités ibéro-américaines
15-18 octobre 2013	30ème réunion plénière du Comité consultatif de la Convention 108 du Conseil de l'Europe (France)	AFAPDP (Secrétariat général)	AFAPDP	Suivi de la modernisation de la Convention et des mécanismes de promotion de la convention dans les pays tiers.

59. La participation à ces réunions vise plusieurs objectifs :
- Renforcer et valoriser l'expertise francophone en matière de protection des données
- Diffuser une culture de la protection des données dans différents domaines de la coopération internationale
- Diffuser la vision francophone du droit à la protection des données personnelles, qui est une vision exigeante, centrée sur la protection des libertés des individus
- Faire connaître l'association et ses activités (par le biais des réseaux institutionnels (les réunions) et informels (virtuels, sur internet – voir le point consacré aux outils de communication de l'AFAPDP).

60. Pour rappel, le droit à la protection des données doit d'abord garantir des droits aux individus, renforcer la transparence des traitements de données et renforcer la confiance des individus dans les acteurs publics (administrations) et privés (grandes entreprises) qui collectent leurs données, proposer des recours aux individus pour qu'ils puissent défendre leurs droits. Le contrôle permanent d'une autorité indépendante est nécessaire pour garantir l'application du droit à la protection des données.

I. ANIMER LE RESEAU DES EXPERTS FRANCOPHONES DE LA PROTECTION DES DONNEES

61. Après la création du blog de l'AFAPDP en janvier 2012 et la publication de plusieurs billets, le secrétariat général a souhaité **améliorer encore la visibilité** des informations sur l'AFAPDP et ses membres et **agrandir la communauté des experts** francophones de la protection des données personnelles. Pour ce faire, plusieurs solutions se sont présentées :
- répondre aux demandes de contributions des journaux en ligne ;
- améliorer la fréquence et la diversité des publications sur le blog (billets, liste des législations et autorités francophones, documentation telle que les rapports annuels, les interventions et contributions, les documents graphiques) ;
- créer un compte sur Twitter : https://twitter.com/AFAPDP ;
- créer un groupe sur LinkedIn : http://www.linkedin.com/groups/AFAPDP.

62. Quelques chiffres au 1/11/2013 :

- Depuis le 28 janvier 2012 : 80 articles publiés sur www.afapdp.org
- Depuis le 1er janvier 2013 : 6 400 visites, 4 700 visiteurs uniques
- Janvier-mars 2013 : 1 681 visites
- Avril-juin 2013 : 1 978 visites
- Juillet-septembre 2013 : 2 002 visites
- Principaux pays d'origine des visites en 2013 : France, Maroc, Canada, Suisse, Royaume Uni, Sénégal, Gabon, Belgique
- 36 membres du groupe « AFAPDP » sur LinkedIn (créé le 10 mai 2012) venant de France, Gabon, Royaume-Uni, Cameroun, Canada
- Depuis le 13 mai 2013 : 270 tweets et 56 abonnés sur Twitter

L'AFAPDP a également envoyé deux lettres électroniques en mars et juin 2013, présentée par l'un des membres du Bureau de l'AFAPDP (éditorial), pour suivre l'évolution de la mise en œuvre du plan d'action annuel de l'AFAPDP et une compilation des publications récentes.

J. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

63. Suite aux recommandations de l'Assemblée générale de Monaco en 2012, le bureau de l'AFAPDP a décidé de réfléchir à l'amélioration du fonctionnement et de la transparence des décisions de l'association.

64. Guide de procédure : au cours de l'année 2013, le bureau a travaillé à la rédaction d'un Guide de procédures pour décrire en particulier :
    - La procédure d'adhésion à l'association
    - La préparation des votes de l'assemblée générale ordinaire
    - Le recouvrement des cotisations annuelles.

    Ce Guide a été envoyé aux membres de l'AFAPDP après son adoption par le bureau en octobre 2013.

65. Statuts modifiés : le bureau a également préparé une version des Statuts modifiés qui sera présentée à l'Assemblée générale à Marrakech pour adoption. Les principales propositions de modification concernent :
    - Les différentes catégories de membres ;
    - Les conditions d'adhésion et de retrait de l'association ;
    - Les conditions de vote aux assemblées générales, notamment la possibilité, en cas d'urgence, de se faire représenter ou de voter à distance dans certaines conditions ;
    - Les échanges entre les membres et le Bureau avant une Assemblée générale ;
    - Les pouvoirs du bureau : de régler les différends sans attendre la prochaine Assemblée générale, de désigner un membre par intérim en cas de vacance, en attendant la convocation de la prochaine Assemble générale, d'adopter des guides pour améliorer le fonctionnement de l'association.

    Les propositions de modification sont également : des mises à jour, des corrections, une réorganisation des articles des Statuts.